ottps://www.assemblee-pationale.fr/dyn/14/questions/QANR5I 14QF10025



14ème legislature

Question N° : 100251	De Mme Marianne Dubois (Les Républicains - Loiret)				Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé			Ministère attributaire > Solidarités et santé		
Rubrique >sécurité sociale		Tête d'analyse >régime social des indépendants		Analyse > dysfonctionnement	s. perspectives.
Question publiée au JO le : 25/10/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)					

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les méthodes pratiquées par le régime social des indépendants (RSI) qui, après envoi de lettres aux assurés, procède à des appels téléphoniques pour indiquer à ces derniers qu'en cas de paiement par chèque des cotisations, ils s'exposent à des amendes. Or ces appels sont fort légitimement mal ressentis par les personnes concernées. Suite aux difficultés du RSI qui a incontestablement compliqué la vie des artisans et commerçants, elle lui demande de bien vouloir veiller à ce que les services concernés fassent preuve de souplesse et de compréhension, l'essentiel étant que les assurés acquittent leurs cotisations.